

**Pierre-Yves JEHOLET**

Vice-Président de la Wallonie

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche,  
de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation



22 août 2018

### Communiqué de presse

**Signature du protocole d'accord dans le cadre de la lutte contre les pénuries de  
main-d'œuvre :  
Un signal fort et une volonté commune d'avancer**

Ce mercredi 22 août a été signé le protocole d'accord qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre.

Cet accord a été signé conjointement par le Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi Pierre-Yves JEHOLET et par plus de 21 fédérations sectorielles d'entreprises et fonds sectoriels, présents à cette occasion.

Pour rappel, à l'heure actuelle, de nombreux secteurs économiques connaissent une pénurie de main-d'œuvre, avec parfois de lourdes conséquences sur leur développement, alors que parallèlement, ce sont plus de 200.000 demandeurs d'emploi qui sont recensés en Wallonie.

Cette situation trouve principalement sa source dans l'inadéquation entre les compétences requises par les entreprises, et les compétences portées par les demandeurs d'emploi. Des actions pilotes ont déjà été menées par les entreprises confrontées à ce phénomène, en collaboration avec les Centres de Compétences, l'IFAPME et le FOREM.

Suite à ces constats, le Ministre Pierre-Yves JEHOLET a récemment annoncé, lors du Gouvernement wallon du 12 juillet dernier, la mise en œuvre de trois mesures fortes. Parmi celles-ci : la réforme du Plan Formation Insertion (PFI), la mise en place d'un incitant financier à la formation aux métiers en pénurie et de l'action « Coup de poing pénurie ».

Le Ministre est convaincu que ces mesures n'auront d'impact que si l'ensemble des parties prenantes prennent leurs responsabilités et c'est la raison pour laquelle il a invité des fonds sectoriels, fédérations sectorielles et intersecteurs à se mobiliser et s'engager à travers la signature d'un protocole.

Ce protocole se traduira, dans le chef du Ministre Jeholet, par la mise en œuvre des mesures précitées (dès à présent pour la mesure « Coup de poing pénurie », et dès approbation par le Gouvernement wallon pour les deux autres).

Dans le chef des fédérations et fonds signataires, il prendra la forme d'une sensibilisation accrue des employeurs à ces mesures et également d'une collaboration avec les Centres de Compétences, le FOREM, l'IFAPME et les entreprises, afin que ces différentes mesures soient mises en œuvre concrètement.

*« Je me réjouis de la signature de cet accord, qui rapproche encore étroitement les acteurs concernés dans un seul objectif : la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre. Il permettra en outre de sensibiliser encore davantage les employeurs et de renforcer les synergies déjà existantes avec les acteurs de la formation et de l'emploi. On ne peut qu'espérer que la tendance puisse s'inverser dans les mois à venir, et cette signature est déjà un signal fort en ce sens »* a expliqué le Ministre Jeholet.

Les organismes suivants ont signé le protocole : FEVIA WALLONIE, CCW et 2 de ses Fédérations membres : TECHLINK et FWEV, FEDUSTRIA, UPTR, AGORIA WALLONIE, ESSENSCIA WALLONIE, GROUPEMENT DE LA SIDERURGIE, UWE, UCM, EDUCAM, FS TRANSPORT LOGISTIQUE, VOLTA, IFPM, FEBIAC, SNI, CCI Wallonie, FEDERGON, GO4CIRCLE, INDUFED.

Contact Presse :

Nicolas Reynders (0473/27.14.79)

[nicolas.reynders@gov.wallonie.be](mailto:nicolas.reynders@gov.wallonie.be)